

Compte rendu de séance

Séance du 16 Mai 2019

L' an 2019 et le 16 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LACHUER André, M. LE GAC Jean, Mme LOZAC'H Françoise, Mme VERSCHUEREN Blandine, M. TOSSER André, Mme NICOLE Corinne, M. JAOUEN Nicolas, M. HOURMAND Patrice

Absent excusé : Franck Plassart

Absents : Monique Lesénéchal, procuration pour André Lachuer
Pierre Tanguy, procuration pour Georges Morvan
Nicolas Menez, procuration pour Nicolas Jaouen

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 09/05/2019

Date d'affichage : 09/05/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 17/05/2019

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Corinne Nicole

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Devis maîtrise d'oeuvre à la bibliothèque et à la MAM - 2019-47
Contrôles amiante et plomb préalables à la rénovation des logements de l'école - 2019-48
Installation d'un lampadaire à coat ar Herno - 2019-49
Demande de subvention 2019 Association sportive de scrignac - 2019-50
Demande de subvention 2019 IFAC de Brest - 2019-51
Vente d'une parcelle à Madame CAZAR - 2019-52
Avenir de la bibliothèque municipale - 2019-53
Demande de subvention exceptionnelle Notre Dame de Paris - 2019-54
Demande de subvention au CNDS pour la construction d'un terrain multisport - 2019-55

➤ **Devis maîtrise d'oeuvre à la bibliothèque et à la MAM**

réf : 2019-47

Le conseil municipal, lors de la réunion du 18 avril 2019, avait retenu la proposition du bureau d'études Gilbert Berrou pour la constitution du dossier de déclaration préalable de travaux à la MAM, en vue des travaux de remplacement des fenêtres, de la création d'une ouverture à l'arrière et de l'isolation par l'extérieur pour la somme de 950.00 € HT. Le maître d'œuvre a transmis une proposition complémentaire pour la bibliothèque et la Maison des assistantes maternelles comprenant le pré-chiffrage du projet, le plan d'étude pour l'appel d'offre, et la consultation des entreprises pour la somme de 255.33 € HT.

Le devis global s'élève par conséquent à 1 205.33 € HT

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition globale pour la somme de 1 205.33 € HT

➤ **Contrôles amiante et plomb préalables à la rénovation des logements de l'école**

réf : 2019-48

Un contrôle a été réalisé par le cabinet Veritas sur les logements compris dans la tranche ferme de travaux (2 appartements à l'école et un au-dessus de la mairie) L'architecte est en train de constituer le dossier de consultation des entreprises pour les trois tranches de travaux et nécessite le diagnostic amiante et plomb des 3 autres logements.

Le cabinet Veritas propose de réaliser un repérage pour la somme de 630.00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité retient cette proposition.

➤ **Installation d'un lampadaire à Coat ar Herno**

réf : 2019-49

Les riverains de Coat ar Herno ont demandé, afin d'assurer la sécurité du carrefour, qu'un lampadaire y soit installé. Le Maire soumet les deux propositions du SIECE, l'une solaire et l'autre alimentée par le réseau public.

Les membres du conseil municipal, par 9 voix pour, retiennent la proposition pour un luminaire alimenté par le réseau public pour la somme de 3 281.18 € (2 voix pour le luminaire solaire)

➤ **Demande de subvention 2019 Association sportive de scrignac**

réf : 2019-50

Les membres du conseil municipal décident d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500.00 € à l'association sportive de Scrignac

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

➤ **Demande de subvention 2019 IFAC de Brest**

réf : 2019-51

Les membres du conseil municipal par 8 voix pour, une voix contre et deux abstentions décident d'attribuer une subvention d'un montant total de 60.00 € pour deux élèves domiciliés à Scrignac.

➤ **Vente d'une parcelle à Madame CAZAR**

réf : 2019-52

Le délaissé communal qui jouxte la propriété de Madame Cazar a été borné. La parcelle, numérotée M729, mesure 56m2,

Le Maire propose de vendre le terrain au prix de 1.00 le M2 soit 56.00 €. Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer l'acte de vente auprès de l'office notarial de Poullaouen, les Notaires du Poher.

Les frais de Notaire seront pris en charge par Mme Cazar.

➤ **Avenir de la bibliothèque municipale**

réf : 2019-53

Les membres du conseil municipal ont pris note du courrier des bénévoles de la bibliothèque : la responsable ne souhaitant pas poursuivre son activité à la bibliothèque, il faudrait que quelqu'un soit formé pour la remplacer.

Un appel à bénévoles a été lancé au mois d'avril dernier et trois personnes susceptibles de s'investir à la bibliothèque se sont fait connaître.

Le travail en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque représente une dizaine d'heures par semaine pour une cinquantaine d'adhérents auxquels il faut ajouter les enfants de l'école.

Les membres du conseil municipal décident d'organiser une réunion avec les bénévoles actuels et futurs afin de tenter de mettre en place une nouvelle organisation.

➤ **Demande de subvention exceptionnelle Notre Dame de Paris**

réf : 2019-54

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas participer financièrement à la restauration de la cathédrale

➤ **Demande de subvention au CNDS pour la construction d'un terrain multisport**

réf : 2019-55

Lors du conseil municipal du mois d'avril, l'assemblée avait délibéré pour la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès du CNDS pour la construction d'un terrain multisport et d'un terrain de tennis.

Les travaux de construction du terrain de tennis n'étant pas éligibles, le Maire propose d'effectuer la demande de subvention sur le projet de terrain multisport + le terrassement soit sur une prévision de dépenses de 52 445.00 € HT.

Les membres du conseil municipal décident de demander une subvention au CNDS sur cette base et valident le plan de financement suivant :

DETR obtenue	20.76%	10 887.58 € HT
Contrat de ruralité	26%	13 635.70 € HT
Contrat de territoire demandé	10 %	5 244.50 € HT
CNDS	20%	10 489.00 € HT
autofinancement	23.24 %	12 188.22 € HT
total	100 %	52 445.00 € HT

Cette délibération annule et remplace celle du 19 avril 2019.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- **A la demande du SDIS, un poteau incendie va être installé près du hangar communal.**

Les travaux sont réalisés par la SAUR pour la somme de 4 882.29 € HT

- **Maîtrise d'œuvre aménagement paysager requalification entrée sud du bourg**

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour étudier les candidatures. 6 architectes ont répondu et 3 ont été retenus dans un premier temps. Ces trois candidats seront auditionnés le 5 juin prochain, le choix de l'architecte se fera lors du conseil municipal du 13 juin 2019.

- **Travaux à la MAM**

La déclaration préalable de travaux a été déposée pour l'ITE, le remplacement des fenêtres et l'ouverture à l'arrière.

- Jean Le Gac revient sur une délibération prise lors du conseil municipal du 19 avril dernier au sujet de la création d'une zone de préemption départementale sur les espaces naturels sensibles : la question n'était pas à l'ordre du jour, elle a été soumise aux membres du conseil municipal en questions diverses. Mr Le Gac s'interroge sur la conformité de la délibération et souhaite que la Préfecture soit questionnée sur cet aspect réglementaire.
- Ecole : Françoise Lozac'h fait remarquer que les parents d'élèves continuent à se garer au bord de la route départementale ce qui crée des problèmes de sécurité. Le maire va prendre contact avec l'agence technique départementale afin de tenter de trouver une solution et ainsi assurer la sécurité à cet endroit.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 17/05/2019
Le Maire,
Georges MORVAN

